

Informations communales



En raison de la crise sanitaire due au COVID-19, le Cressia'quoi ? de printemps est remplacé par les présentes informations.

Une nouvelle édition du journal communal sortira dans le courant de l'automne.



MOT DE JEAN-DANIEL POINTET

Chères Villageoises, chers Villageois,

Atteint d'une maladie dégénérative se faisant de plus en plus pesante avec des problèmes de mobilité et d'élocution, diriger correctement la commune devient très difficile. C'est la raison pour laquelle, j'ai décidé de donner ma démission au 30 juin 2020.

Ayant passé, au total, 21 ans sur le banc des autorités communales, j'ai vécu de bons moments et de moins bons, en particulier en Assemblée communale mais, je ne garderai que les meilleurs souvenirs.

Durant ces années beaucoup de choses ont été réalisées grâce à votre appui et je vous en remercie.

J'ai eu beaucoup de plaisir à partager la vie des Cressiacois dans cette commune qui m'est chère.

Je souhaite à mon successeur le même soutien qui m'a été accordé et plein succès dans son nouveau mandat.

Jean-Daniel Pointet



CONSEIL COMMUNAL

Dès le 1^{er} juillet 2020, la syndication est assurée par Monsieur Jacques Berset et Monsieur Léo Colautti a été nommé vice-syndic.

Les dicastères de l'administration générale, l'ordre public, la protection juridique, militaire et aménagement du territoire ont été remis à Monsieur Jacques Berset. Les finances et impôts passent en main de Monsieur Léo Colautti.



ASSEMBLEE COMMUNALE

L'Assemblée communale de printemps est repoussée à l'automne 2020. Une nouvelle date sera fixée par le Conseil communal et la population sera convoquée selon la procédure habituelle.

Le Conseil d'Etat a revu certains délais légaux liés aux communes et a repoussé l'approbation des comptes 2019 au 30 octobre 2020.



COMMISSIONS COMMUNALES

Des démissions ont été enregistrées au sein de diverses commissions communales.

COMMISSION FINANCIERE

Monsieur René Morandi a remis sa démission en tant que membre de la commission financière. Nous tenons d'ores et déjà à lui adresser nos sincères remerciements pour son engagement envers la commune de Cressier. Le poste sera à repourvoir lors de la prochaine Assemblée communale.

Si vous souhaitez vous engager, nous vous invitons à le communiquer auprès de l'Administration communale.

COMMISSION DU FEU ET DES CONSTRUCTIONS

A la suite du départ de deux membres actifs de la commission, nous avons le plaisir de vous informer que :

Madame Muriel Andrey et Monsieur Marc Morandi

ont été élus à l'unanimité par le Conseil communal.



FETE NATIONALE

Les mesures sanitaires à respecter dans le cadre d'une telle manifestation étant trop importantes, le Conseil communal a décidé de renoncer à organiser la fête du 1^{er} août sur la place de la Chapelle.

Nous regrettons cette situation mais la santé des habitants de la commune reste une priorité.



VOTATIONS - ELECTIONS

Nous sommes régulièrement à la recherche de scrutateurs pour les votations et élections. Si vous désirez collaborer au dépouillement des prochains scrutins, vous pouvez vous annoncer directement auprès de l'Administration communale.

Prochaines votations :

<u>2020 :</u>	<u>2021 :</u>
27.09.2020	07.03.2021
29.11.2020	13.06.2021
	29.06.2021
	28.11.2021



LOCATION DES LOCAUX COMMUNAUX

Halle polyvalente

Jusqu'à l'automne, la halle polyvalente reste fermée à la location.

Cabane

La cabane est à nouveau ouverte sous conditions :

- 30 personnes au maximum sont autorisées à l'intérieur de la cabane. Une liste exhaustive des personnes présentes sera exigée.
- pour des mesures d'hygiène, la vaisselle et tous les ustensiles de cuisine ne seront pas accessibles.



ADMINISTRATION COMMUNALE – HORAIRES D'ETE

Comme chaque année, l'Administration communale sera ouverte durant les mois de juillet et août selon l'horaire suivant :

Le mardi matin de 9h45 à 11h45
Le jeudi après-midi de 16h00 à 18h00



STATISTIQUE DE LA POPULATION AU 31.12.2019

	Femmes	Hommes	Total
Habitants :	485	531	1016
<hr/>			
Suisses :	353	387	740
Etrangers :	132	144	276
<hr/>			
Moins de 18 ans :	100	111	211
Entre 18 et 64 ans :	312	336	648
65 ans et plus :	73	84	157
<hr/>			
Habitants de langue française :			470
Habitants de langue allemande :			348
Habitants de langue étrangère :			198
<hr/>			
Naissance en 2019 :			14
Décès en 2019 :			4
<hr/>			
Arrivées en 2019 :			87
Départs en 2019 :			83



ENQUETE SUR L'ACCUEIL PRESCOLAIRE

Depuis l'entrée en vigueur de la loi du 9 juin 2011 au sujet des structures d'accueil extrafamilial de jour, les communes ont l'obligation d'évaluer les besoins des familles tous les quatre ans. La dernière enquête a été effectuée en 2016.

Ce printemps, une nouvelle enquête a été menée auprès de 37 familles. 19 réponses représentant 22 enfants ont été réceptionnées. Voici un aperçu des résultats :

Nombre d'enfants avec besoin d'accueil : **7 enfants**

Unité de prise en charge	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Le matin	4	4	3	5	0
L'après-midi	5	3	3	4	0

Les résultats du sondage démontrent que le nombre d'enfants avec besoin d'accueil est insuffisant pour mettre en place un accueil préscolaire.

Cependant, la commune est en partenariat avec la Kita Schildli de Morat avec laquelle une très bonne collaboration a été installée. Pour toutes les familles ayant besoin d'une structure adaptée également pour l'accueil extrascolaire, cette crèche propose de nombreuses possibilités de garde. Nous sommes persuadés que cette collaboration est la meilleure des solutions et invitons les parents concernés à s'adresser directement auprès de cette association qui est très flexible et arrangeante tout au long de l'année.

Pour plus d'informations :

Kita Schildli - Merlachfeld 2
3280 Murten
026 670 25 35
kita@schildli.ch - <https://schildli.ch/fr/>



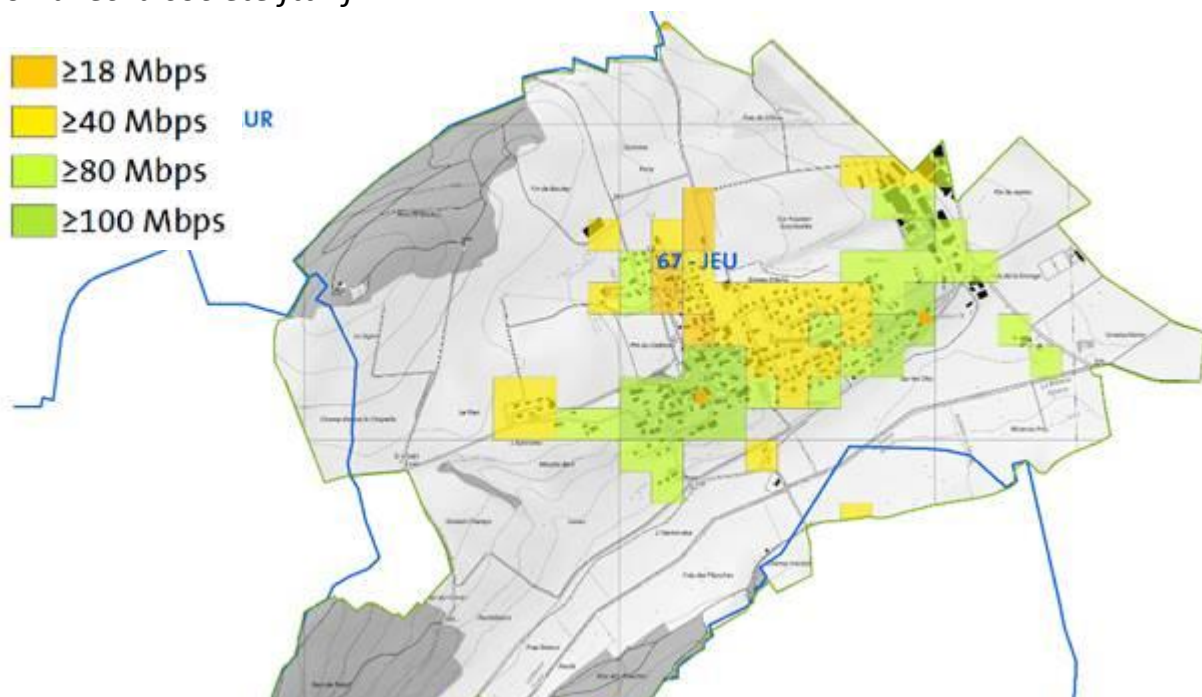


FIBRE OPTIQUE

La commune s'est renseignée auprès de Swisscom concernant le raccordement à la fibre optique. Nous vous communiquons leur réponse :

Dans la stratégie déterminée par notre société pour délivrer le haut débit à l'ensemble des communes de Suisse jusqu'à fin 2021, un débit minimal de 80 Mbit/s pour 60% des raccordements ont été déterminé comme valeurs minimales à garantir. Par le biais de nos deux convertisseurs en place (ronds oranges), nous garantissons ce débit dans votre commune, selon la carte ci-dessous.

Un raccordement à la fibre optique sera envisagé à partir de 2022 – 23, et cela en coopération avec la société ftth fr.



Proportion des appartements et commerces bénéficiant du débit indiqué:

<i>Jusqu'à 100 Mbps</i>	<i>33.00%</i>
<i>Jusqu'à 80 Mbps</i>	<i>64.00%</i>
<i>Jusqu'à 50 Mbps</i>	<i>87.00%</i>
<i>Jusqu'à 40 Mbps</i>	<i>97.00% - UHD possible</i>
<i>Jusqu'à 18 Mbps</i>	<i>100.00% - plusieurs canaux HD</i>

Nous vous remercions de bien vouloir patienter encore un peu, le débit à disposition sur votre commune permet de disposer de tous les services en lignes actuellement.



Nous rappelons à notre population qu'il est important de rester vigilant ! Le COVID-19 n'étant pas enrayé, les mesures sanitaires suivantes sont toujours en vigueur :

Nouveau coronavirus: assouplissement des mesures

Ce qui change à partir du 22 juin

~~30~~

Fin de l'interdiction de rassemblement dans l'espace public

1000

Evénements de max. 1000 personnes autorisés



Manifestations politiques autorisées, port du masque obligatoire (dès le 20 juin)



Distance minimale de 1,5 m au lieu de 2 m



Autorisation de rester debout dans les bars et les restaurants



Suppression du couvre-feu pour les restaurants, les bars et les boîtes de nuit

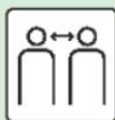


Compétitions sportives avec contacts physiques rapprochés à nouveau autorisées



Port du masque vivement recommandé dans les transports publics aux heures de pointe

Ce qui ne change pas



Garder ses distances



Porter un masque si l'on ne peut pas garder ses distances



Respecter les règles d'hygiène



Se faire tester en cas de symptômes



Fournir ses coordonnées et permettre ainsi le traçage des contacts



Respecter les mesures d'isolement et de quarantaine

